XIIIe ANNÉE — N° 4121 — SAMEDI-SAINT 29 MARS 1902

LA CROIX DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS VIIIe
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis

Le Christ s'est fait pour nous obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la Croix

LA JOURNÉE

La Chambre, pour la première fois un Vendredi-Saint, a tenu aujourd'hui deux séances.

Ce matin, elle s'est occupée de la corruption électorale pour accorder l'impunité à celle qui est pratiquée par les préfets, sous-préfets et fonctionnaires; ce soir, elle examine le budget modifié par le Sénat.

Divers crédits électoraux, supprimés par le Sénat, ont été maintenus.

De plus, l'accord est fait entre les deux Assemblées pour la laïcisation, dans le délai de trois ans et sauf circonstance très spéciale, des quelques écoles primaires communales encore dirigées par des religieuses.

×

Le Sénat a voté, hier soir, l'ensemble du budget après avoir fait subir au gouvernement un sérieux échec.

La séance de ce matin a été consacrée aux projets de loi électoraux et sur la demande de M. Waldeck-Rousseau, la question du mandat de six ans a été disjointe pour être étudiée ultérieurement.

×

Le Comité de l'« Action libérale », 7, rue Las-Cases, nous fait parvenir la 16e liste de souscriptions recueillies en vue des élections législatives.

Le total des 16 listes s'élève à 561 498 fr. 24.

×

Le Congrès des Syndicats jaunes s'est continué aujourd'hui par l'étude des questions sociales les plus intéressantes.

×

Le Dr Leyds est arrivé la nuit dernière à Paris pour conférer, dit-on, avec lord Rosebery, sir Campbell-Bannerman et le duc de Devonshire qui sont aussi à Paris depuis hier.

On pense que le Dr Leyds est chargé de faire connaître à ces notables anglais les conditions auxquelles le président Krüger consentirait à la paix.

×

Les journaux anglais annoncent que les funérailles de Cecil Rhodes seront faites aux frais de l'Etat. — D'après son testament, dont on ne connaît pas encore toutes les dispositions, Cecil Rhodes sera inhumé, au milieu du désert, dans la Rhodesia.

×

L'entrevue de M. de Bülow et de M. Prinetti, qui a eu lieu hier soir à Venise, est considérée par divers journaux italiens comme devant assurer mieux que jamais les bases de la politique étrangère de l'Italie.

Les deux hommes d'Etat ont eu deux longues conférences.

M. de Bülow aurait félicité M. Prinetti du rapprochement de l'Italie avec la France.

×

La reine Alexandra d'Angleterre est arrivée sans incident, hier soir, à Copenhague. Le roi, son père, et toute la cour, l'attendaient à la gare.

LE JEUDI-SAINT A PARIS

Malgré le temps gris, pluvieux, et même froid, la solennité du Jeudi-Saint avait mis hier une certaine animation dans tous les quartiers.

La foule était nombreuse en toutes nos églises où la pompe du jour était celle des plus grandes fêtes.

Dans l'après-midi on se pressait à la visite des tombeaux, et en beaucoup d'églises l'affluence était telle qu'il fallait s'armer de beaucoup de patience pour arriver jusqu'au pied de l'autel où Notre-Seigneur attendait l'adoration qui lui est due.

A Notre-Dame, les cérémonies de ce grand jour ont eu leur imposant et traditionnel caractère. Rien de plus majestueux que la consécration des saintes huiles; et rien de plus touchant aussi que le lavement des pieds.

Plus tard, dans toutes les églises, il y a eu, avec de très beaux chants, les sermons d'usage, soit sur l'institution de l'Eucharistie, soit sur la Passion...

Croisade de prières et de pénitences

La pierre d'un sépulcre brisée par l'effort de Celui qui en était recouvert; les sceaux officiels rompus par la victime immolée et impuissante; la vie triomphant de la mort et prenant sa source dans un tombeau qui paraissait sans espoir, telles sont les leçons du jour de Pâques.

Après les repentirs, les pénitences, les prières, la victoire appartient à ceux qui, envers et contre tous, ont cru aux paroles du Christ et sont venus pleins de foi à son tombeau chercher la merveilleuse leçon des résurrections et des apothéoses.

Conditions d'envoi

Chaque paquet de 100 feuilles de la croisade, 0 fr. 25. *Port en sus*, 0 fr. 20.

Chaque paquet de 100 images en noir de saint Michel avec prières spéciales pour les élections au verso, 0 fr. 25. *Port en sus*, 0 fr. 20.

Nous envoyons gratuitement un specimen 10 feuilles de la croisade et une image de saint Michel, à titre de specimen.

JUGES ET JUSTICE

Toutes les pensées chrétiennes, ces jours-ci, s'envolent endeuillées vers le Calvaire.

Mais dans la méditation du drame dont Jérusalem a été le théâtre, on ne peut se défendre, quoi qu'on en ait, de certains rapprochements avec les événements qui affligent les âmes catholiques de France.

Il y a là des similitudes étonnantes autant qu'instructives et qui confirment ce que nous disions jeudi : que l'histoire de l'Eglise est le perpétuel recommencement de l'histoire de Jésus.

C'est au nom de la « défense pharisienne » que le juste est persécuté.

Cette défense, comme la « défense républicaine », s'appuie sur le Sanhédrin, sur les « colonnes » du Temple et sur les Docteurs de la loi, faux *Intellectuels* très aptes à torturer les textes pour torturer les hommes.

A Jérusalem, comme chez nous, on voit figurer au prologue du drame un ignoble traître, un homme qui vend ce que, par devoir, par profession et par grâce, il devrait défendre jusqu'à la mort.

Et les gens de la « défense » s'entendent à merveille avec le Judas. Il se passe des marchés entre eux, il y a des tripotages d'argent, des pots-de-vin honteux qui les lient.

La « défense pharisienne » s'assure d'autres concours non moins inavouables. Elle pactise avec la lie de la population. Tous les hommes tarés, les voleurs, les incendiaires, les anarchistes sont pour elle.

Et pour ameuter cette foule innomable contre le Juste, elle recourt aux insinuations perfides et aux calomnies. Elle dénature les enseignements de Celui qui est la Vérité même, et le présente comme un « séducteur du peuple ».

Ces précurseurs de la « défense républicaine » vont jusqu'à jouer du *péril clérical* et du gouvernement des curés. Ils affectent par une dérision habile et provocante d'appeler Jésus Roi des Juifs.

Et la plèbe, grisée de mensonges et de fureur, repousse avec des hurlements féroces Celui qui a pourtant assuré et prouvé que son royaume n'est pas de ce monde et que son unique ambition est de sauver les âmes.

Et à Jérusalem, comme en France, le Juste est traîné devant le prétoire.

Son crime?

Il a prêché dans le temple de Dieu, il a enseigné la bonté, l'amour, la paix, le pardon, toutes les vertus domestiques et sociales; il a semé des vérités qui font l'homme plus grand, plus noble, plus désintéressé, plus vertueux.

Et la justice s'émeut contre ce prédicateur.

D'autres peuvent prêcher ouvertement la haine, la guerre civile, le reniement de la patrie; d'autres peuvent, au théâtre, soutenir les thèses les plus immorales, propager de toutes manières l'obscénité et la corruption. On les laisse tranquilles, on les honore, on les décore !

Mais contre ce prédicateur gênant, ce n'est pas trop de tout l'appareil et de toutes les sévérités de la justice.

Son crime encore?

Il a passé en faisant le bien. Doux, humble, bénissant, avec sur les lèvres un sourire d'ineffable bonté, qui était comme le rayonnement de son cœur, il a guéri les malades, soulagé les souffreteux, arraché à la mort sa proie pantelante. Il a eu pitié de la foule. Pauvre volontaire, il a nourri les multitudes sans pain. Il a fait des prodiges, des miracles de charité.

— Assez! Sur les bancs du prétoire, la charité! Sur le banc d'infamie, l'humilité, la douceur, la pauvreté volontaire, l'héroïsme de la bonté!

Et tandis que les repus de la « défense pharisienne » jouissent en paix du fruit de leurs concussions, de leurs vols et de leurs tripotages, tandis que les gros usuriers du Sanhédrin éclaboussent le pauvre monde de leur luxe égoïste et sans pitié, la Pauvreté sans tache, la Bonté qui aime et qui se dévoue, la Miséricorde prodigue d'elle-même est là devant les juges.

Ah! je sais : « Nous avons une loi, crient ces Juges, et en vertu de cette loi l'accusé doit mourir! »

Oui, on la connaît votre loi. Elle est infâme. Elle est la négation du Droit et de la Liberté du bien.

Et vous l'aggravez, légistes retors et sans scrupules, vous la torturez pour la rendre plus scélérate encore, afin d'atteindre, presque malgré elle, le Juste qui prêche la vérité et l'amour, le Juste qui passe en faisant le bien.

Et pas de grâce pour ce Juste.

On gracie Barabbas, comme aujourd'hui on gracie le traître, comme on gracie le général italien convaincu d'espionnage, comme on gracie le père convaincu d'avoir massacré ses cinq pauvres petits enfants, comme on gracie les incendiaires et les pillards d'église.

Oui, amnistie pour Barabbas et sa belle lignée de « défense pharisienne »! Mais à mort le Juste. *Crucifige! Crucifige!* Soit, qu'il meure! Crucifiez la liberté du verbe, crucifiez la liberté du bien. Enfermez-les dans le roc vif du tombeau. Plaquez bien vos scellés sur toutes les issues possibles. Mettez-y des gardes. Ce sera fini, bien fini, n'est-ce pas?

Insensés! N'entendez-vous pas au loin l'*Alleluia* qui chante la victoire et la délivrance? Ne voyez-vous pas que tout tremble, que tout s'écroule autour de vous? N'avez-vous pas le pressentiment de l'effondrement prochain? Ne savez-vous pas *que le verbe de Dieu ne peut rester enchaîné!* Ignorez-vous que Jésus est *la résurrection et la vie; que Celui qui croit en Lui, même s'il est mort, vivra?*

C'est écrit, écrit par Celui dont la vérité demeure éternellement.

Vous passerez, grands et petits persécuteurs; vous passerez, fussiez-vous aussi riches, aussi puissants que le grand flibustier qui vient de paraître devant le Juge Souverain pour répondre des larmes et du sang qu'il a fait couler; vous passerez, le monde aussi passera, mais la parole divine ne passera pas.

Confiance, a-t-elle dit à ceux qui sont aujourd'hui vos victimes : J'ai vaincu le monde!

Oui, Celui qui était hier, qui est aussi aujourd'hui, sera encore demain, et alors il jugera vos lois, vos justices et vos juges.

C'est écrit, vous dis-je!

CYR.

GAZETTE DU JOUR

LA VRAIE CROIX

A diverses reprises, on a cherché à déterminer, le bois avec lequel fut fabriquée la Croix qui fut l'instrument du supplice de Notre-Seigneur. L'examen microscopique des fragments plus ou moins considérables conservés dans certaines églises, notamment à Notre-Dame de Paris, prouve que ce bois appartenait à la famille des *conifères*. — M. Decaisne, botaniste distingué et membre de l'Institut, et plusieurs autres savants italiens qui l'ont avec soin examiné, n'hésitent pas à reconnaître que ce fut celui du *pin*, assez commun en Judée. — Le poids total de la Croix — d'après les évaluations exactes que cite M. Rohault de Fleury dans son bel ouvrage sur les reliques de la Passion — devait être d'environ 80 kilogrammes, peut-être même le dépassait-il notablement.

LE TITRE DE LA VRAIE CROIX

On sait que l'on conserve à Rome un fragment du titre de la vraie Croix, sur lequel était écrite en trois langues l'inscription célèbre : *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs*. Les traces des lettres sont encore nettement visibles, et, après dix-neuf siècles, attestent la véracité du récit évangélique sur cette particularité de la Passion de notre Sauveur.

Les instruments de supplice des condamnés devaient, selon la loi juive, être ensevelis avec eux ou auprès d'eux. — C'est ce que l'on peut lire encore dans le *Talmud* (traité Sanhédrin, fol. 42, c. 2). Cette prescription explique pourquoi sainte Hélène put retrouver, non loin du Saint-Sépulcre, sur la montagne du Calvaire, et enfouie à une grande profondeur, la Croix de Notre-Seigneur avec celles des deux larrons, les clous de fer et la tablette de bois sur laquelle Pilate avait fait écrire : *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs*.

LES TRENTE DENIERS DU TRAITRE

Saint Matthieu est le seul des quatre évangélistes qui précise le nombre et la nature des pièces de monnaie que le traître Judas reçut des princes des prêtres, pour prix de sa trahison. Ce furent 30 pièces d'argent. (*Triakonta argunia.*)

Quelle somme en monnaie moderne pouvaient représenter ces 30 pièces? Il est difficile de le savoir, car nous ignorons si ces pièces étaient hébraïques, grecques ou romaines. Ce fut cependant une somme assez considérable, puisque le Sanhédrin put avec elle acheter un champ (le *Haceldama*) pour la sépulture des étrangers. Les estimations des commentateurs varient depuis 150 francs, chiffre minimum, à 1 500 francs, chiffre maximum.

LES TÉNÈBRES DU VENDREDI-SAINT

Les ténèbres qui, depuis l'heure où Notre-Seigneur fut élevé en croix jusqu'à sa mort, couvrirent toute la terre, furent miraculeuses et nullement naturelles comme celles qui résultent d'une éclipse de soleil. D'ailleurs, une éclipse de soleil ne pouvait avoir lieu, puisqu'on était à l'époque de la pleine lune et que l'obscurité d'une éclipse totale dure au plus cinq minutes. L'horreur des ténèbres fut aggravée par un effroyable tremblement de terre, qui détruisit en Asie douze villes.

Cette catastrophe est rapportée par trois écrivains païens presque contemporains : Pline, *Hist. nat.*, l. II, c. 84; Tacite, *Annales*, II, c. 47, et Suétone, *Vie de Tibère*, c. 58.

CANDIDAT JANUS

Rien de plus édifiant, nous écrit-on de l'Ardèche, que les discours électoraux de M. Albert Le Roy, candidat perpétuel dans la 1re circonscription de Tournon, lorsqu'il s'adresse à des électeurs en majorité catholique.

On dirait vraiment un prédicateur de Carême exhortant les fidèles aux pratiques pieuses.

Mais la transformation est complète lorsque le candidat se trouve en face d'un auditoire protestant.

M. Albert Le Roy redevient lui-même, et le fougueux huguenot se répand en invectives contre ces mêmes catholiques qu'il flattait la veille.

On nous assure qu'à la suite d'une des conférences de ce candidat Janus, un protestant, à Boffre, canton de Vernoux, a tiré un coup de fusil sur un catholique.

Ça commence bien dans l'Ardèche!

L'ANTRE DE LA RÉVOLUTION INTERNATIONALE

Il est entendu que la Franc-Maçonnerie est une simple association d'hommes sages et que le local de la rue Cadet, dénommé Grand-Orient, est le temple de la philosophie pure.

C'est pour cela sans doute que les perturbateurs de tous les pays se donnent rendez-vous dans cet antre maçonnique.

C'est ainsi que les révolutionnaires espagnols devaient tenir leur Congrès dans l'immeuble de la rue Cadet.

L'ambassadeur d'Espagne a fait observer à notre gouvernement combien il était peu conforme aux bonnes relations qui existent entre l'Espagne et la France qu'une pareille réunion fût autorisée.

Le Congrès n'aura pas lieu, mais il est significatif de voir la Franc-Maçonnerie s'affirmer ainsi comme une association internationale de malfaiteurs.

ÉPISCOPAT

Mort d'un archevêque catholique

Une dépêche de Londres annonce la mort de S. G. Mgr Eyre, archevêque catholique de Glascow.

Entre autres dignités, le prélat était grand-croix de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

AU TRIBUNAL DES CONFLITS

Nous avons annoncé, hier, que la Chambre des mises en accusation de Pau avait réformé une ordonnance du juge d'instruction de cette ville, qui s'était dessaisi en faveur du juge d'instruction de Paris des poursuites exercées contre MM. les abbés Moisant et Forbes, prédicateurs de la station de l'Avent à Pau.

Or, on se souvient que de son côté la Chambre des mises en accusation de Paris, saisie de la question sur opposition des deux inculpés à l'ordonnance de M. André, juge d'instruction de Paris, par laquelle ce magistrat se déclarait compétent pour instruire leur procès, a confirmé la décision du juge parisien.

On se trouve donc en présence de deux arrêts contradictoires qui ont fait naître un conflit de juridictions.

Les poursuites devront donc être suspendues jusqu'à ce que le tribunal des conflits se soit prononcé.

A DIGNE

L'affaire relative au mobilier des Carmélites sera jugée dans quelques jours. Les débats occuperont vraisemblablement plusieurs audiences.

A QUIMPER

On nous écrit :

M. l'abbé Bourdoulous, ancien Jésuite, qui prêchait avec grand succès la station du Carême à l'église paroissiale de Saint-Mathieu, a été invité, par ministère d'huissier, à se présenter au cabinet du juge d'instruction pour y être interrogé. Il s'y est rendu hier, mais a refusé de répondre en l'absence de son avocat.

L'interrogatoire a été remis au mardi 1er avril. M. l'abbé Bourdoulous sera assisté par Me Chamaillard, sénateur du Finistère.

Les prédications ont, par suite, été supprimées.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

Notre correspondant particulier de Nîmes télégraphie :

Nîmes, 28 mars, 1 h. 50 soir. — Hier soir, au cours de l'exécution des *Sept paroles du Christ* à la cathédrale, le maître de chapelle, M. Bellivier, qui tenait l'orgue, fut pris d'une syncope puis d'une attaque, en faisant exécuter le *Hodie mecum eris in Paradiso*.

On le transporta aussitôt à la sacristie où il fut entouré par Mgr l'évêque, M. l'archiprêtre; les Drs Mazel et Brousson lui prodiguèrent leurs soins, mais inutilement, car il expira vers 11 heures. Cette mort cause une émotion profonde.

Le Congrès des Loges maçonniques passe inaperçu. L.

LE VOYAGE DE M. LOUBET EN RUSSIE

Cherbourg, 28 mars. — L'amiral Dieulouard, préfet maritime, est de retour de Paris, où il est allé s'entretenir avec le ministre au sujet de la revue navale de l'escadre du Nord et de l'escadre présidentielle, qui aura lieu à Dunkerque. (*Havas.*)

LE CONGRÈS DES LOGES

Nîmes, 28 mars. — Le 17e Congrès des Loges maçonniques du Midi vient de se réunir à Nîmes. De nombreuses Loges ont envoyé des délégués, entre autres celles de Marseille, de Nice, de Toulon, de Montpellier, de Béziers, de Cette, d'Avignon, etc.

Le Congrès durera jusqu'au 30 mars. (*Havas.*)

Le banquet du Grand-Orient

N'est-il pas pitoyable d'être distrait des pieuses pensées de la Semaine Sainte par l'odieuse politique? Mais cette Chambre qui ne croit qu'en Waldeck-Rousseau et ce Waldeck-Rousseau qui ne croit qu'en lui ne nous laissent pas un instant de répit. Pour eux, le Vendredi-Saint n'est qu'une date comme les autres, et c'est presque heureux, car, s'ils y pensaient, dans leur démence furieuse d'implacables sectaires, ils décréteraient ou prescriraient législativement le gras obligatoire du Vendredi-Saint.

Et ne croyez pas que je plaisante : en vérité, je n'ai pas le cœur au badinage. Cette scandaleuse manifestation des boudins du Vendredi-Saint était tombée sous l'indignation, le mépris et le ridicule. La Franc-Maçonnerie tente de la relever.

Et ce n'est jamais peu de chose quand la Maçonnerie tente une entreprise. Quelque infâme, quelque paradoxale, quelque contraire au bon sens, aux convenances, à la liberté, à la justice, à la probité qu'elle puisse être, il faut prendre la chose au sérieux, car la Franc-Maçonnerie n'est pas aujourd'hui une affiliation de 25 000 conspirateurs à une Société secrète, elle a rang officiel dans les relations publiques, elle prépare les lois, elle impose ses projets au ministère, elle les fait voter par les Chambres.

Elle est un quatrième pouvoir de l'Etat. Et les trois autres pouvoirs sont absorbés par celui-là au point qu'on ne se demande plus : Qu'en pense le président de la République? Qu'en pense le ministère? Qu'en pensent les Chambres? On se demande avec angoisse : Qu'en pense la Franc-Maçonnerie? Et si les Loges sont favorables, on ajoute : Cela sera. Elles sont toutes-puissantes!

Or, la Franc-Maçonnerie a organisé pour aujourd'hui, Vendredi-Saint, un dîner gras de 800 couverts, à son siège officiel du Grand-Orient de France.

Ce banquet n'est pas seulement un défi à la foi des catholiques, il est une profanation. Le dîner, appelé « dîner de la raison », est en l'honneur de tous les [illegible] titre de « penseurs » [illegible] de Voltaire, de Diderot, d'Etienne Dolet, de Calas et des morts de la Commune!

Prenons garde, la Maçonnerie n'est plus habituée à agir seule; ce qu'elle fait, elle veut que les autres le fassent; ce qu'elle fait, elle oblige les autres à le faire.

Elle commet des sacrilèges et des infamies; elle entend qu'à son image et sous son joug, la France soit infâme et sacrilège.

Mettons fin à sa tyrannie; il est grand temps; car, chaque jour, elle se fortifie et devient plus oppressive. Otons-lui son gouvernement; le venin existera toujours, mais nous aurons coupé les crochets dont les morsures mortelles s'infusent dans le sang.

J. B.

LE CONGRÈS DES JAUNES

La limitation du travail. — Les Conseils du travail. — Le salaire insaisissable. — Les retraites ouvrières.

La seconde séance du Congrès s'est prolongée hier fort tard.

Quatre questions intéressantes ont été discutées :

Au sujet de la limitation des heures de travail, M. Lanoir a fait adopter la proposition suivante :

« Les membres du Congrès sont partisans de la réglementation des heures de travail, afin de diminuer la surproduction et de sauvegarder les intérêts ouvriers.

» Mais ils réprouvent le principe d'une réglementation uniforme pour toute la France et toutes les corporations, sans tenir compte des conditions du travail. »

En ce qui concerne les Conseils du travail, le Congrès a fait cette déclaration :

« Les membres du Congrès se déclarent partisans de la constitution des Conseils du travail, base de l'organisation des pouvoirs dans une démocratie consciente;

» Mais ils protestent contre l'institution telle que la conçoit le ministre actuel du commerce. Car elle n'est qu'un instrument de tyrannie entre les mains de l'élément collectiviste contre la grande majorité des travailleurs. »

L'insaisissabilité des salaires a donné lieu à une discussion fort courtoise, [illegible]. Enfin, M. Delcourt-Haillot, de Valenciennes, a fait adopter le vœu suivant :

« Les salaires des ouvriers gagnant moins de 2 400 francs sont déclarés insaisissables. Les ouvriers pourront volontairement céder aux fournisseurs des choses nécessaires à l'entretien et à la vie le dixième de ce salaire. »

Enfin, en ce qui concerne les caisses de retraites ouvrières, le Congrès n'a voté aucune proposition, mais il a salué de ses applaudissements la critique très étudiée que M. Lanoir a faite du projet gouvernemental.

Deuxième journée

Les conditions du travail dans l'industrie

La troisième séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Delhaye, président du Syndicat Sainte-Barbe de Valenciennes.

M. Loquet, mineur d'Anzin, fait voter des remerciements à la presse française, pour le concours dévoué qu'elle a prêté au mouvement jaune.

M. Leclerc, de Lille, proteste avec indignation contre les propos que lui prête la *Petite République*. On discute ensuite les conditions du travail dans l'industrie.

M. Delcourt-Haillot fait nommer une délégation de 10 membres représentant tous les Syndicats jaunes de mineurs, qui aura mission de porter à la Commission du travail du Sénat les